



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

REUNION DE LA COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

DU Lundi 15 Juin 2026

PROCES-VERBAL N°13

Présents :

Jean Claude Soletto, Jean Jacques Royer, Jean Pierre Faure, Jean Yves Arrigoni, Dany Sowinski.
Chrystelle Ferrié , Cédric Iché

Jérôme Boscarri Président du District assiste à la réunion.

Jean Jacques Royer est nommé secrétaire de séance.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du district de Football du Tarn et Garonne (secretariat@foot82.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Présent classement ne tient pas compte en ce qui concerne les descentes et les montées des procédures en cours.

1) Ouverture de séance

Ouverture par le Président de la Commission de Gestion des Compétitions.

Réunion de la commission de gestion des compétitions pour valider les montées et descentes des Divisions D1 D2 D3 et D4 Seniors Masculin de la Saison 2025/2026.

2) TITRE : Accessions et Descentes D1 D2 D3 D4 Seniors

RAPPEL DU REGLEMENT DES COMPETITION SENIORS M DU DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE

EN CAS DE DESCENTES SUPPLEMENTAIRES D'EQUIPES DU TARN ET GARONNE DE R3 LIGUE, IL Y AURA AUTANT DE DESCENTES EN PLUS DANS TOUTES LES DIVISIONS.

LE NOMBRE D'ACCESSIONS N'ETANT PAS MODIFIEES.

Le club de Nègrepelisse/Montricoux étant relégué de R3 Ligue en D1 District, il y aura une descente en plus dans toutes les Divisions.

ARTICLE 6 – LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS D1

Montée : Le 1^{er} accèdera en R3 Ligue

Descente : Le 11^{ème} + le 10^{ème} descendront en D2

SENIORS ARTICLE 7 – LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D2

Montées : Les 1^{er} de la Poule A et le 1^{er} de la Poule B accèderont en D1, plus le meilleur 2^{ème} des Poules A et B

Descentes : Les 9^{ème} et 10^{ème} de la Poule A et de la Poule B + le moins bon 8^{ème} des Poules A et B descendront en D3

ARTICLE 8 – LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS D3

Les montées : Les trois (3) 1^{er} des Poules A B C accèderont en D2, plus les trois (3) 2^{ème} des Poules A, B, C

Descentes: Les 10^{ème} des Poules A B C + le moins bon 9^{ème} des Poules A B C descendront en D4

ARTICLE 8 Bis – LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS D4

2^{ème} Phase : Montées : Les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} de la Poule d'Accession accèderont en D3.

ARTICLE 136 Alinéa 2 DES REGLEMENTS FEDERAUX :

Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, la place vacante est comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement.

ARTICLE 11 Règlements des Compétition District de Tarn et Garonne

RÈGLES DE DEPARTAGE CLASSEMENT DANS LE GROUPE

En cas d'égalité de points, le classement des équipes participant à un même groupe est établi de la façon suivante : a. En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex æquo. b. En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex æquo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs ex æquo tels que défini à l'alinéa a) ci-dessus. c. En cas d'égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play. d. En cas d'égalité de différence de buts entre les clubs ayant le même nombre de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex æquo, on retient celle calculée sur tous les matchs du groupe. e. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matchs, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre. f. En cas d'égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF. g. En cas d'égalité, par tirage au sort.

CLASSEMENT DANS LA DIVISION

Si plusieurs poules ont été instituées dans la même division, afin de déterminer les accessions ou descentes supplémentaires, un classement sera établi sous forme d'un mini-championnat à 5 selon les modalités suivantes :

ACCESSIONS SUPPLÉMENTAIRES.

- Elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes les mieux classées.
- En cas de nouvelle égalité ; il est fait application du classement dans le challenge du fairPlay.
- En cas de nouvelle égalité, par la plus grande différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres. - En cas de nouvelle égalité est retenu le club ayant concédé le moins grand nombre débuts lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF. - En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

ACCESSIONS ET RETROGRADATION COMPETITIONS DEPARTEMENTALE **SENIORS MASCULIN SAISON 2025-2026**

Le Présent classement ne tient pas compte en ce qui concerne les descentes et les montées des procédures en cours.

D1 Ayroles Husqvarna :

Accession : **Procédure en cours.**

Le club de Nègrepelisse/Montricoux étant relégué de R3 Ligue en D1 District, il y aura une descente en plus dans toutes les Divisions.

Descentes : Les clubs de Grisolles 2 (11^{ème}) et Bressols 2 (10^{ème}) descendent en D2

Ibis Domaine des Chaumes.

D2 Ibis Domaine des Chaumes :

Accession : Les clubs de Saint Etienne (Poule A) et Montpezat/Puylaroque (Poule B) 1^{er} de leur Poule accèdent en D1 Ayroles Husqvarna.

Le meilleur 2^{ème} des Poules A et B accède également en D1 Ayroles Husqvarna avec la règle de départage

ACCESSIONS SUPPLÉMENTAIRES.

- Elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes les mieux classées

Poule A Montech 13 Pts Poule B Cazes 2 8 Pts

Le club de Montech accède en D1 Ayroles Husqvarna

Descentes :

Poule A : Loubéjac/Ardus (10^{ème}) JE Montauban 2 (9^{ème}) descendent en D3 Ibis
Domaine des Chaumes

Poule B : Monclar Quercy Vert (10^{ème}) et Montbeton/Lacourt (9^{ème}) descendent en D3
Ibis Domaine des Chaumes

Le club classé moins bon 8^{ème} descend en D3 suivant la règle de départage.

DESCENTES SUPPLÉMENTAIRES

- Elle est déterminée par le plus faible nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes classées immédiatement avant elle dans son groupe

Poule A Albias 9 Pts Poule B Garonne Gascogne 2 10 Pts

Le club d'Albias descend en D3 Ibis Domaine des Chaumes.

Le club de Bressols 3 est relégué en D3 Ibis Domaine des Chaumes suite à la descente de Bressols 2 de D1 Ayroles Husqvarna

D3 Ibis Domaine des Chaumes :

Accession : Les 2 premiers des Poules A B C accèdent en D2 Ibis Domaine des Chaumes

Poule A : Malause 2 et Confluences 2

Poule B : La Nicolaïte 2 et FC Brulhois 2

Poule C : Caussade 2 et Montech 2

En D3, il y a une accession par poule, plus les 3 deuxièmes, si une ou plusieurs équipes sont empêchées ou renonce à l'accession, c'est l'équipe classée 3^{ème} dans l'ordre du classement des accessions supplémentaires, étant entendu que les équipes classées 4^{ème} de poule ne pourront prétendre à l'accession.

ACCESSIONS SUPPLÉMENTAIRES.

- Elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes les mieux classées

Avec la descente de Bressols 3 de D2 Ibis Domaine des Chaumes, c'est l'équipe classée meilleure 3^{ème} qui accède en D2 Ibis Domaine des Chaumes.

Poule A Saint Etienne 2 15Pts Poule B Lamagistère 7 Pts Poule C Vazerac 12 Pts

Le club de Saint Etienne 2 accède en D2 Ibis Domaine des Chaumes.

Descentes : Les 10^{ème} des Poules A B C descendent en D4

Poule A : Garonne Gascogne 3

Poule B : Grisolles 3

Poule C : Loubéjac/Ardus 2

Le club classé moins bon 8^{ème} descend en D4 suivant la règle de départage.

DESCENTES SUPPLÉMENTAIRES

- Elle est déterminée par le plus faible nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes classées immédiatement avant elle dans son groupe

Poule A : Albias 2 5 Pts GA -15

Poule B : Labastide du Temple 2 9Pts

Poule C : Avenir Bas Quercy 2 5 Pts GA -10

Le club d'Albias 2 descend en D4

D4 Accession :

Les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} de la Poule d'Accession accéderont en D3.

Cazes 3 Montech 3 La Nicolaïte 3 Vazerac 2 Molières 2

Vazerac 2 ne pouvant accéder Vazerac 1 étant déjà en D3 et Molières 2 qui ne souhaite pas accéder vont libérer 2 places en D3

D4 Maintien

Le 1^{er} de D4 Maintient Nègrepelisse/Montricoux 3 qui pouvait accéder en D3 ne pourra accéder Nègrepelisse/Montricoux 2 étant déjà en D3

Repêchage :

Vazerac 2 ne pouvant accéder Vazerac 1 étant déjà en D3 et Molières 2 qui ne souhaite pas accéder vont libérer 2 places en D3

Albias 2 moins bon 9^{ème} de D3 ne peut être repêché Albias 1 est déjà en D3

Les 10^{ème} de D3 Garonne Gascogne 3 qui est forfait général ne peut être repêché

Loubéjac/Ardus 2 ne peut être repêché Loubéjac/Ardus 1 est déjà en D3

Grisolles 3 reste en D3 Ibis Domaine des Chaumes

Le Secrétaire de séance

Jean Jacques Royer

Le Président de la Commission

Jean-Claude Soletto

